

La lettre
d'information

alpi

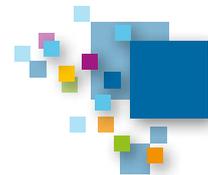
Spéciale
COVID-19



N° 19 - 1^{er} semestre 2020



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique



■ Édito



À cet instant, je rédige cet éditorial en ayant une pensée pour toutes les familles touchées par la crise du covid-19 mais aussi, en responsabilité, en vous appelant toutes et tous à la plus grande prudence dans cette période de transition. « Rien ne sera plus comme avant » nous disent les scientifiques et c'est à l'aune de cette maxime bien connue que nous devons faire preuve d'innovation dans les métiers liés à l'informatique.

Dès le début de la pandémie, j'ai demandé au directeur de l'ALPI de veiller en priorité à la santé de nos agents, et grâce à notre charte de télétravail datant de 2017, les 47 salariés de l'ALPI se sont mis en télétravail dès le 17 mars. J'avais également à cœur que nos services continuent à aider les collectivités landaises dans la terrible épreuve qu'elles ont eu à subir avec cette crise sanitaire. Je tiens

à ce stade à remercier tous les agents de l'ALPI pour leur disponibilité et leur professionnalisme dans cette période qui a permis très vite de mettre en place notamment les services suivants :

- Mise à disposition d'un serveur de données pour l'Inspection d'Académie à destination des écoles landaises,
- Mise à disposition d'ordinateurs portables pour les élèves ne disposant pas de matériel,
- Renforcement des formations à distance,
- Continuité de service des plateformes de dématérialisation,
- Continuité de service dans l'assistance matérielle et logicielle aux collectivités,
- Renforcement et mise à disposition de nos outils de visioconférence.

Au moment où il nous reviendra de repenser les conditions de travail des agents des collectivités, il sera bien entendu obligatoire que les outils informatiques soient bien au rendez-vous de la sécurité, de la facilité, de l'ergonomie et de la santé ; c'est ce chantier prioritaire qui devra nous occuper dans les prochains mois.

Enfin, dans cette période de renouvellement électoral, je tiens à remercier l'ensemble des élus qui se sont investis dans leur mandat municipal et particulièrement toutes celles et ceux qui étaient membres de notre comité syndical. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui vont prochainement nous rejoindre en devenant membres de notre Assemblée Générale ; celle-ci se tiendra à la rentrée de septembre, à la suite des désignations de l'ensemble des délégués par nos 560 adhérents.

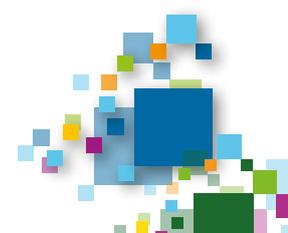
Magali VALIORGUE
Présidente de l'ALPI

SOMMAIRE



- **L'adaptation de l'ALPI au confinement** ■ P3
- **Mise en place d'outils à destination des adhérents** ■ P4
- **La poursuite des activités** ■ P6
- **Les structures de mutualisation, des acteurs incontournables** ■ P8

Directrice de la publication : **Magali Valiorgue**
 Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**
 Rédaction : **Karène Courtesseyre**
 Images : **ALPI**
 Conception graphique et Impression : **Copytel**



L'ADAPTATION DE L'ALPI AU CONFINEMENT

Le service assuré à distance

Pendant les huit semaines de confinement, la Maison des Communes a été fermée. Par mesure sanitaire, aucune installation de nouveau matériel n'a été effectuée chez les adhérents. Toutefois, en cas de problème matériel important, les équipes se sont déplacées sur le terrain. Une dizaine d'interventions ont ainsi été réalisées pour répondre à des situations bloquantes. Une soixantaine d'ordinateurs portables a par ailleurs été distribuée dans plusieurs communes, pour les familles qui ne disposaient pas d'équipement pour leurs enfants.

Les autres actions ont pu être menées à distance, notamment grâce à la télémaintenance. Tous les agents de l'ALPI ont en effet poursuivi leurs missions grâce au télétravail. Pendant cette période, ils ont répondu aux quelque 1500 incidents déposés par les adhérents, essentiellement sur les logiciels de GRH, de gestion des finances et l'assistance matérielle.

Depuis le 14 mai, suite aux mesures de déconfinement, les services de l'ALPI ont repris progressivement les interventions sur site (en particulier les techniciens), la centrale d'achat a été ré-ouverte avec la reprise des livraisons et des installations de matériels neufs.

Après le 2 juin, c'est au tour des formations en présentiel, des installations et des rendez-vous sur site (par exemple pour la remise des certificats électroniques) de retrouver un fonctionnement normal.

Succès des auto-formations

Les auto-formations proposées depuis quelques années par l'ALPI, qui permettent aux stagiaires d'avancer à leur rythme, quand ils le souhaitent, ont rencontré un franc succès. Près de 200 formations ont été suivies sur l'ensemble des 40 modules proposés, notamment sur la bureautique, la retouche photo, l'utilisation de Powerpoint, de la messagerie électronique, la dématérialisation des marchés publics, la gestion et l'animation d'une page Facebook. D'autres se sont inscrits pour revoir l'une des Webconférences de l'ALPI.

Certains agents en ont profité pour suivre plusieurs formations. Pour rappel, une attestation de suivi de stage est envoyée à la fin. Elus et agents peuvent bénéficier de ce service, autant de fois qu'ils le souhaitent, et disposent de six mois pour finaliser leur cursus.

La classe virtuelle, l'autre moyen de se former

Les formations en présentiel n'étant plus possibles pendant le confinement, les agents de l'ALPI ont également proposé des classes virtuelles. Toutes les semaines, entre 15 et 25 d'adhérents ont ainsi participé à des formations sur la paie. Face au succès rencontré, des formations sur les comptes administratifs et les budgets, en autoformation, seront proposés prochainement. 28 autres formations ont été proposées, sur le coffre-fort numérique, et sur l'envoi de fichiers volumineux.

Témoignage auto-formations

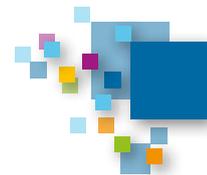
« Cette méthode m'a tout à fait convenu dans la situation actuelle. Je n'ai pas rencontré de difficulté particulière, j'ai trouvé la présentation claire. J'ai pu y accéder librement, avancer à mon rythme, et revenir sur certains points », explique Maryse FARBOS, Responsable des services financiers de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour. Une simplicité également soulignée par Valérie DELAN, Assistante de gestion administrative à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Dax, qui s'est formée notamment sur OpenOffice alors qu'elle était en télétravail. « Il y avait des petits films où l'on voyait bien les manipulations à faire. Je connaissais un peu l'outil sur lequel je me suis formée, mais je trouve que c'est largement abordable, même pour ceux qui n'ont pas les bases, c'est très bien fait. Je ne sais pas si toutes les formations à distance sont comme ça, mais on a du temps. On a plus de liberté pour les suivre. Ça permet de les faire quand on a du temps libre, en plusieurs fois si besoin. En présentiel, si on a un contretemps le jour J, on n'a pas d'autre choix que de la rater. »

Remise des certificats électroniques à la Maison des Communes

Le bâtiment a été exceptionnellement réouvert pendant deux matinées, les 26 mars et 21 avril, pour permettre le renouvellement des certificats qui arrivaient à expiration. Afin de permettre le respect des mesures sanitaires, l'opération s'est effectuée dans la salle de conférences.



MISE EN PLACE D'OUTILS À DESTINATION DES ADHÉRENTS



La visioconférence pour les réunions et conseils

L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, a autorisé la tenue à distance des réunions des assemblées délibérantes, commissions permanentes ou bureaux.

Dans ce cadre, l'ALPI a mis à disposition gratuitement à ses adhérents, un système de visioconférence.

Plus de 40 réunions ont ainsi été organisées pendant la période de confinement. Une quinzaine d'autres ont été programmées dans les jours qui ont suivi le déconfinement.

Jusqu'à 100 personnes ont pu se connecter, en visioconférence, via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, ou en audioconférence, grâce à un simple téléphone. Les utilisateurs ont pu récupérer l'enregistrement de leur réunion.

Conseiller sur les bonnes pratiques

Webconférence sur les bons réflexes informatiques

Environ 80 personnes ont assisté à cette webconférence donnée le 9 avril. Les questions de sécurité, d'accès aux logiciels, des outils de dématérialisation ont pu y être abordées, avant les nombreuses questions des participants.



Du bon usage des données personnelles

Le service DPO mutualisé (Délégué à la Protection des Données) a diffusé plusieurs lettres d'informations pour rappeler les règles et les bonnes pratiques à suivre tout au long de cette période de confinement. Celles-ci ont été envoyées par mail aux adhérents et sont également disponibles sur le réseau social de l'ALPI, Resoland.

La question du traitement des données COVID-19 dans le cadre d'un protocole PCA (par exemple, collecte des données médicales sur les agents en cas de suspicion de contamination) ou la nécessité d'adopter une charte informatique dans le cadre du télétravail ont été traitées.

La distribution de masques à la population a également fait l'objet d'une orientation de la part des agents de l'ALPI vers les fiches pratiques de la CNIL, qui précisent les traitements associés à ces opérations.

Des informations ont enfin été demandées sur la manière de communiquer avec la population et sur la mise en place de fichiers sur les personnes âgées.

Fin mai, ce service de DPO mutualisé comptait près de 400 adhérents, dont une vingtaine d'associations.

Faciliter la mise en place du télétravail

Un réseau sécurisé

Pour permettre le télétravail du personnel des collectivités, les techniciens ont pu mettre en place un « tunnel VPN » chez les adhérents qui disposaient d'un pare-feu Sophos géré par l'ALPI. Un VPN (réseau privé virtuel) permet de créer un lien entre des ordinateurs distants et isole les échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics. Les utilisateurs ont ainsi pu accéder à leurs fichiers, de manière sécurisée.

Prêt d'ordinateurs portables

L'ALPI a proposé aux collectivités qui ne disposaient que de postes avec unité centrale et écran difficiles à déplacer, le prêt d'ordinateurs portables, pour permettre aux agents de continuer à travailler sur la messagerie Zimbra, et sur les logiciels métiers en version web. Une mairie a demandé à en disposer.

Le coffre-fort numérique : un outil précieux

Pour échanger des documents de manière sécurisée et travailler sur des documents de manière collaborative et simultanée en cas de besoin, l'ALPI propose à ses adhérents un coffre-fort numérique qui permet :

- le transfert sécurisé et chiffré de fichiers volumineux
- le stockage de documents dans un cloud public sécurisé
- l'édition de documents en ligne entre plusieurs participants
- l'échange de fichiers dans un espace sécurisé.

Le pack Démat comprend également un parapheur électronique et des interconnexions avec différents outils permettant :

- la dématérialisation de la chaîne comptable
- la continuité des échanges même à distance
- de faciliter le travail des agents
- de répondre aux obligations légales.

Le parapheur électronique est un outil web, accessible à distance et facile d'utilisation. Il permet notamment de signer les documents comptables, les pièces de marchés (contrat, lettre de rejet, etc.), les bons de commande, les courriers, les convocations, etc.



LA POURSUITE DES ACTIVITÉS



Inclusion numérique : réunion du réseau départemental

Le 5 mai 2020, l'ALPI organisait en visioconférence un Comité de pilotage du réseau de l'inclusion numérique.

Une démarche partenariale

La trentaine de participants, des collectivités, des associations ainsi que des grands opérateurs de service public (CPAM, CAF, MSA) a partagé une nouvelle fois la dimension partenariale de cette démarche. Tous impliqués dans ce domaine, ils ont souligné la nécessité de travailler de manière transversale.

Lors de sa prise de parole, la Préfète des Landes, Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, a apporté son soutien au projet : « *Je suis très intéressée par la démarche mise en place dans les Landes pour réduire la fracture numérique et permettre à tous ceux qui sont éloignés de ces outils, de pouvoir y avoir accès, de pouvoir être formés à leur usages, pour qu'ils puissent accéder à tous les services qui se développent sur le plan numérique. Je voulais vous assurer de la volonté de l'Etat dans le Département de travailler avec vous sur ce sujet, de développer avec les collectivités et les autres acteurs de l'inclusion numérique, une démarche partenariale, avec les outils dont on dispose du côté de l'Etat, et puis aussi au travers du pilotage que nous assurons avec les collectivités, de structures telles que les Maisons France Service. Si certains se posaient encore la question de l'utilité de réduire la fracture numérique, je crois que la période de confinement montre bien à quel point ce sujet, qui avait déjà été identifié auparavant, est extrêmement important et toujours plus d'actualité.* »

L'impact du confinement

Cette démarche est en effet plus que jamais valorisée par la période de confinement, qui a d'une nouvelle manière, obligé la population à n'utiliser que l'outil numérique, à la fois pour les démarches administratives et l'accès aux services publics, et dans le cadre de la continuité pédagogique, pour que les élèves puissent suivre leur cours à distance.

Les projets

Lors de ce comité de pilotage, un focus a notamment été fait sur le dépôt d'une candidature dans le cadre du FSE (Fonds Social Européen). Le plan d'actions pour les mois qui viennent a ensuite été présenté. Des groupes de travail vont préparer le Séminaire fondateur du réseau départemental, pour la rentrée de septembre, qui verra l'adoption de la charte de l'aidant et du référentiel d'activité des structures d'accueil.

Les actions en cours

Par ailleurs, des réflexions sont d'ores et déjà menées sur la création d'un service de messagerie électronique adapté pour les personnes en difficulté avec le numérique, et sur une étude spécifique sur les besoins des publics en démarche d'insertion.

Le service Webpublic 40 de l'ALPI est également en train de réaliser un site internet, le portail de l'inclusion numérique, sorte de boîte à outils pour les aidants, où toutes les structures du réseau seront notamment cartographiées.

Webpublic 40 : de nouveaux sites en ligne

De nouveaux sites de communes ont vu le jour : Le Vignau (mairie-le-vignau.fr) et Escalans (escalans-saintemeille.fr), tandis que d'autres ont bénéficié d'une refonte, comme ceux de Tosse (tosse.fr), Moustey (moustey.fr), Peyrehorade (peyrehorade.fr) et celui de l'association des Francas des Landes (francas40.fr).





Web TV : un documentaire pour les 50 ans de Marquèze

Pour les 50 ans de l'Ecomusée du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ALPI TV a réalisé le film qui sera diffusé dans l'exposition temporaire. Dans ce documentaire d'une vingtaine de minutes, découpé en quatre parties, Marquèze se raconte au travers des témoignages de dix personnes qui ont contribué à son histoire. Il retrace le quotidien dans cet airial grâce aux souvenirs d'anciens habitants, l'incroyable aventure qu'a été la création des premiers Ecomusées dans les années 1970, l'épopée du remontage sur l'airial des bâtiments repérés dans la Haute Lande et enfin l'histoire fascinante du train. Les tournages pour ce reportage ont duré près d'un an et ont été complétés par des images aériennes prises grâce au drone de l'ALPI.

Retrouvez-le sur le site de l'ALPI !

Brèves

Gestion des délibérations : Le logiciel a été installé à St Julien en Born. D'autres communes se sont déjà positionnées (Pissos, Linxe, Sarbazan), les paramétrages et les formations sont en cours pour certaines d'entre elles.

Tchatbot : l'ALPI travaille à la mise en place d'un outil pour faciliter l'utilisation de son site internet.

Actes-civils numérisés : La récupération des actes d'état-civil numérisés dans le logiciel Cityweb est en cours. Une autoformation est en préparation, pour expliquer les modalités d'intégration des mentions (divorce, acte de notoriété, mariage, séparation de corps, décès, changement de prénom, etc.).

Paie externalisée : Cette nouvelle prestation continue à rencontrer un grand succès, avec plus de 20% d'augmentation en 6 mois (1200 bulletins). En avril, 56 structures ont ainsi fait appel à l'ALPI. Un nouveau renfort est recruté à partir du 2 juin pour renforcer l'équipe déjà en place et répondre à la demande.

Formations sur l'aide sociale : le confinement a entraîné un retard dans les formations initiales pour les débutants. Elles seront organisées en présentiel, chez l'adhérent.

Matériel : Durant la période du confinement, les agents ont finalisé toutes les réparations en cours ainsi que la préparation de l'intégralité des PC neufs qui seront installés chez les adhérents suivant la chronologie des commandes (une cinquantaine de PC et PC portables, et 3 serveurs). De nombreuses livraisons de la centrale d'achat, qui est de nouveau accessible aux adhérents, sont également attendues.

Relation adhérents : Pendant toute la période de confinement, Kelly MARTINS, a toujours été disponible pour des rendez-vous à distance, via l'outil de visioconférence.

Bien entendu, elle se tient à votre disposition, par téléphone ou par mail, afin de vous transmettre des informations concernant vos contrats, des demandes d'informations, des démonstrations en télémaintenance. Ses coordonnées : kelly.martins@alpi40.fr ou 05 58 85 81 16.

LES STRUCTURES DE MUTUALISATION, DES ACTEURS INCONTURNABLES

Pensez à archiver cette lettre d'information dans votre classeur de l'ALPI.



L'ALPI adhère à l'association Déclic, qui fédère les Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) français.

Souvent nés il y a plusieurs dizaines d'années, les OPSN ont accompagné le développement du numérique et de ses usages, et ont été des précurseurs pour permettre aux collectivités de s'adapter à ces nouvelles réalités.

Déclic regroupent des OPSN variant d'un territoire à l'autre, à la fois dans leur forme administrative, leur taille, le nombre de leurs adhérents ou les services qu'elles proposent. Mais tous partagent des valeurs et des objectifs communs : par la mutualisation, offrir un service public de même qualité à tous les citoyens, qu'ils habitent une grande ville ou un village



Étude sur le rôle et l'impact de la mutualisation sur la transformation numérique du service public local

Pendant plusieurs mois, les cabinets Alrig Conseil et Infhotep ont mené pour Déclic cette étude co-financée par la

Banque des Territoires, pour comprendre et mesurer l'impact de la mutualisation territoriale du numérique et la maturité du numérique dans les collectivités.

- 1800 personnes ont participé à l'enquête en ligne. Le panel des répondants reflète la structure du découpage administratif français.
 - En parallèle, des entretiens ont été menés auprès des OPSN, d'institutions nationales partenaires, ainsi que des principaux éditeurs de logiciels métier.
- Fin avril, les résultats ont été présentés au secrétaire d'Etat au numérique Cédric O et aux ministres chargés des collectivités, Jacqueline Gourault et Julien Denormandie. En voici la synthèse :

De nouveaux défis à relever pour les collectivités

La dématérialisation accélérée des procédures administratives (marchés publics, dématérialisation des factures, de l'état civil...), le durcissement de la protection des données personnelles avec le RGPD en 2018, les multiples attaques des pirates informatiques : les OPSN œuvrent au côté des collectivités pour les accompagner sur ces nouveaux défis.

Les OPSN, des experts tiers de confiance

Les OPSN sont à la fois experts dans le numérique (matériel, sécurité des systèmes) et dans les métiers du service public (services à la population, finances publiques). Tiers de confiance, acteur de proximité, ils sont leur interlocuteur unique et privilégié.

Une baisse des coûts grâce à la mutualisation

Grâce à la mutualisation, le coût des services rendus est inférieur à ce que proposent les prestataires privés. A titre d'exemple, une étude sur le département du Val-de-Marne a ainsi démontré que les adhérents de l'OPSN avaient en moyenne un budget Système d'Information (SI) inférieur de 25% à celui d'une collectivité non-membre. Le constat est renforcé lorsqu'une demi-journée d'un technicien sur site coûte 230€ avec un OPSN, 250€ pour un formateur tandis que la demi-journée coûte en moyenne 400€ avec un prestataire privé (surcoût de 60%).

Maillon essentiel entre les institutions nationales et les collectivités

En contact direct avec les éditeurs de logiciels dès l'élaboration de leurs produits, les OPSN permettent d'obtenir des fonctionnalités qui collent réellement aux besoins des collectivités. Mais les OPSN font aussi le lien avec les instances nationales. Porte-voix des collectivités auprès des Ministères, pour rappeler les contraintes ou les réalités du terrain, ils sont également une « porte d'entrée » pour ces derniers, en permettant la mise en œuvre effective des décisions nationales sur les territoires.

Mutualiser pour innover et permettre l'égalité entre les citoyens/les territoires

Pourquoi des OPSN ?

Pour aider à réduire la fracture numérique multiple sur le territoire.



Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Assistance téléphonique :
05 58 85 81 00

Pour toute autre demande : 05 58 85 81 90